

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 25 juin 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 18	Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 12 juin 2020	

N° 4

Modification d'autorisations de programme et ajustement des crédits de paiement d'investissement 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 25 juin à 16h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DALET, Mme DAFFIX-RAY, M. DUMAS, Mme DURON, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PASCIO, M. PETEL, M. PERRET, M. POUGET, M. VINZIO.

Membres ayant voix consultative

- Mme BRIAT.
- **Sapeurs-pompier** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompier élus** : Lieutenant BASSE, Lieutenant COLLAY, Lieutenant GRIMALDI, Commandant RODARY, Commandant CUBIZOLLES.

Membres de droit

- Mme la Préfète du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BACQUET, M. BRUGIERE, M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme PICARD, Mme PRUNIER, M. RODIER.
- **Suppléants** : M. BALDY, J-M BOYER, M. BOYER M, Mme BONY, M. CHANAL, M. COUPAT, M. DANIEL, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.
- **Sapeurs-pompier élus** : Sergent-chef BOREL, Sergent-chef BERARD, Commandant PROVOT.

Compte tenu de la crise sanitaire mondiale survenue durant le début de l'année 2020, il est nécessaire de prendre en charge les mesures sanitaires sur les chantiers. Ainsi, il est proposé d'ajuster les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) votés pour 2020. De plus, le projet relatif au bâtiment dédié à recevoir les bureaux du Groupement formation est modifié.

Les demandes portent sur :

- L'autorisation de programme « AP n° 26 Extensions et gros travaux » :

Dans le cadre des mesures de protection des travailleurs à mettre en œuvre dans le cadre de l'épidémie due au COVID-19, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme relative aux extensions et gros travaux sur Cunlhat, Pionsat, Issoire, Vertaizon, Saint-Amant-Roche-Savine et Ravel, de 180 000 € afin de mettre en place des mesures sanitaires adaptées. Les crédits de paiement pour 2020 sont estimés à 50 000 €

- Les autorisations de programme « AP n° 05 Plateau technique. Départemental » et « AP n° 28 Aménagement du site de Crouël »

Le projet d'aménagement du site de Crouël avait initialement prévu la rénovation de l'ancien bâtiment recevant les bureaux de l'armée, dit « bâtiment historique », aux fins d'y installer le groupement Formation. Suite aux réflexions menées depuis maintenant plusieurs mois, il a semblé plus intéressant de dédier ce bâtiment aux futurs locaux de restauration collective en raison de son positionnement central sur le site. Aussi, le bâtiment devant recevoir les bureaux du Groupement formation sera donc un bâtiment neuf parfaitement adapté aux besoins des services et placé au plus près des installations de formation.

La réhabilitation du « bâtiment historique » était prévue dans l'AP n° 05 Plateau technique. Départemental et la restauration dans l'AP n° 28 Aménagement du site de Crouël. Afin de faciliter la gestion des crédits, il est proposé de réduire la première AP au profit de la seconde.

Enfin, comme pour les extensions et gros travaux, il est proposé une somme de 60.000 € dans le cadre de la protection contre le COVID-19.

Le tableau ci-dessous récapitule les AP en cours et les propositions de modifications :

Programmes		Montant des AP voté	Proposition de modification des AP		Nouveau montant des AP
			COVID-19	Autres	
2010-2015	AP N°05 PLATEAU TECH. DEPARTEMENTAL	3 300 000	-	- 2 109 000	1 191 000
2015-2017	AP N°17 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS	1 207 000	-	-	1 207 000
2018-2020	AP N°21 PARC ROULANT	9 131 000	-	-	9 131 000
	AP N°22 HABILLEMENT ET EPI	1 980 000	-	-	1 980 000
	AP N°23 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE	1 991 000	-	-	1 991 000
	AP N°24 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS	2 722 000	-	-	2 722 000
	AP N°25 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS	962 000	-	-	962 000
	AP N°26 EXTENSIONS ET GROS TRAVAUX	4 625 000	+ 180 000	-	4 805 000
Nouveaux programmes	AP N° 27 CIS CLERMONT-FERRAND	12 500 000	-	-	12 500 000
	AP N°28 AMENAGEMENT DU SITE DE CROUEL	28 195 200	+ 60 000	+2 109 000	30 364 200
	Total	66 613 200	+ 240 000	0	66 853 200

Les crédits de paiement se décomposent comme suit :

	Montant des AP	Prévision de consommation des crédits de paiement				
		Antérieur à 2020	CP 2020 voté	Proposition nouvelle	Nouveau CP 2020	Solde des crédits
AP N°05 PLATEAU TECH. DEPARTEMENTAL	1 191 000	1 121 173	181 200,00	- 111 600,00	69 600,00	227
AP N°17 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS	1 207 000	1 152 316	53 420,52	-	53 420,52	1 263
AP N°21 PARC ROULANT	9 131 000	3 331 357	5 334 000,00	-	5 334 000,00	465 643
AP N°22 HABILLEMENT ET EPI	1 980 000	1 027 513	952 487,34	-	952 487,34	0
AP N°23 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE	1 991 000	1 030 354	960 645,99	-	960 645,99	0
AP N°24 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS	2 722 000	1 200 293	1 521 706,64	-	1 521 706,64	0
AP N°25 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS	942 000	507 798	454 202,18	-	454 202,18	0
AP N°26 EXTENSIONS ET GROS TRAVAUX	4 805 000	49 788	1 192 000,00	+ 50 000,00	1 242 000,00	3 513 212
AP N° 27 CIS CLERMONT-FERRAND	12 500 000	0	110 000,00	-	110 000,00	12 390 000
AP N°28 AMENAGEMENT DU SITE DE CROUEL	30 364 200	0	888 360,00	+ 111 600,00	999 960,00	29 364 240
Total	66 853 200	9 420 592	11 648 022,67	+ 50 000,00	11 698 022,67	45 734 585

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur les modifications à apporter sur les autorisations de programme à hauteur de 240 000 € ;
- d'autoriser le président du CA SDIS à inscrire des crédits de paiement supplémentaires 2020 pour un total de 50 000 € à la Décision modificative n°2 du budget principal 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 09/07/2020

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20200709-20_05563-DE
Date de télétransmission : 09/07/2020
Date de réception préfecture : 09/07/2020